

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Pascale GERVAIS, Marie-Anne MANDET, Mireille TOURAILLES, Sandrine HOLOYE MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Sylvain REILLE, Pierre GERMAIN, Hugues ALORY

Etait absent : M. Guillaume PIC.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
 - Projet photovoltaïque
 - Rénovation éclairage public
 - Projet parking
 - Travaux envisagés
 - Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est publié sur le site de la mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

II. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (2023/17) :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2022 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Nombre présents : 10 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

III. Projet photovoltaïque :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été approché par des entreprises pour un projet photovoltaïque.

IV. Rénovation éclairage public :

L'éclairage public nécessite une rénovation. Une étude sera réalisée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

V. **Projet parking :**

Le projet de parking sur le terrain à côté de la place se poursuit. Une étude de sol a été réalisée. On attend les résultats.

VI. **Travaux envisagés :**

Les travaux envisagés sont :

- L'aménagement de la station d'épuration,
- La mise en place d'un panneau interdisant l'accès au plus de 10 tonnes sur le 2^{ème} chemin à la sortie du village,
- L'installation d'une cabine de douche pour les employés communaux.

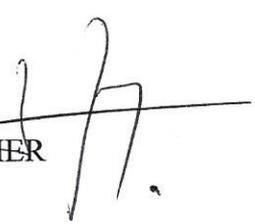
VII. **Questions diverses :**

- Lors de la fête votive, le stand de la prévention a rédigé un rapport.
- A compter du 19/06/23, l'éclairage public sera à nouveau éteint la nuit.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

François GRANIER



La Secrétaire

Mireille TOURAILLES

